



Contrat d'apprentissage + travail = dépassement d'heures?

Par **Novikova**, le **07/09/2010** à **17:18**

Bonjour,

Je suis étudiante en France d'origine russe. A part mes études je travaille à la réception d'un hôtel et jusqu'à présent j'ai jamais dépassé le nombre d'heures de travail autorisées pour les étudiants étrangers (je suis aux alentours de 900h/an). Mais cette année scolaire je vais continuer mes études en Master 1 en alternance. L'entreprise d'accueil me propose un contrat d'apprentissage. Ainsi je vais travailler 2 semaines à temps plein en alternance et 70h à l'hôtel. Est-ce que les heures travaillées en contrat d'apprentissage sont comptabilisées dans les 964h autorisées? J'aimerais préciser que l'année dernière, j'avais le même rythme: 2 semaines d'études+ 2 semaines de stage (c'était une convention de stage, pas un contrat, donc ça ne posait pas de problème, même si le nombre d'heures effectivement travaillées est le même)+ 70h du job (uniquement les WE), et j'ai parfaitement réussi mon année (mention assez bien et AUCUNE absence).

Merci d'avance!
Marina